

MAIRIE DE LUGON et l'ILE DU CARNEY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf octobre deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Michaël CENNI.

Etaient présents: Mme BYTNAR, Adjointe

Mmes BERNARD, OUILLER

M. KLEIN, LALET, RABAUD, VIELFAURE

Etaient excusés M. PHENIX qui a donné pouvoir à M. CENNI, Mme VIELFAURE qui donné pouvoir

à M. VIELFAURE, MM. BARDEAU, PAPILLAUD, Mme COMBILLET

Mme Isabelle BYTNAR est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2021 est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

I) <u>AFFAIRES GENERALES</u>

1) Rétrocession voirie lotissement « Clos Ravel »

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur José MUNIZ, Président de l'Association Syndicale du Lotissement « Le Clos Ravel », de rétrocéder la voirie du Lotissement à la Commune à l'euro symbolique.

Cette voirie bitumée et en parfait état est située en zone urbanisée avec vocation de desservir les immeubles,

De ce fait, il propose d'intégrer cette voie de circulation afférente au Lotissement « Le Clos Ravel » en voie communale et de l'inclure dans le tableau communal de voirie après établissement de l'acte notarié qui devra être établi dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à cette rétrocession, charge Monsieur le Maire de signer tous documents administratifs, techniques et financiers et notamment l'acte notarié qui permet d'inclure cette voirie dans le domaine communal et autorise Madame Isabelle BYTNAR, Adjointe au Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et notamment l'acte notarié.

2) Rétrocession terrain « Arnaud Guilhem »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du 19 février 2021 de Madame Martine GRELOT épouse BISME qui propose de vendre à la commune un terrain non bâti sis Rue André Ampère, cadastré section AC numéro 297 p (b) lot 3, d'une superficie de 69m² dont elle est propriétaire, pour l'euro symbolique.

Ce terrain est classé en zone Ub (constructible) du PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 09/07/2009, modifié les 14/12/2010, 30/08/2011, 07/02/2012, 21/11/2013 et 15/12/2016.

Compte tenu de sa superficie il ne pourra jamais être utilisé pour la construction mais accueille des éléments nécessaires au service public auxquels il est indispensable de conserver un accès facilité.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette acquisition et charge Monsieur le Maire de signer tous documents administratifs, techniques et financiers et notamment l'acte notarié et autorise Madame Isabelle BYTNAR, Adjointe au Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et notamment l'acte notarié.

3) Création association A.J.R.I.F.

Monsieur le Maire fait part de la création de l'Association de Jeux de Rôles de l'Intercommunalité du Fronsadais (A.J.R.I.F.), représentée par Monsieur Maxime KLEIN. Celui-ci sollicite la mise à disposition de différentes salles communales et l'établissement du siège social à la Mairie, ce qui est accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément aux articles 2144-1 à L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une convention de fonctionnement et d'utilisation des locaux devra être établie entre l'Association et la Commune.

4) Rapport d'activités du S.D.E.E.G.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité établi par le S.D.E.E.G. pour l'année 2020 et précise qu'il est à disposition pour consultation au secrétariat de la Mairie.

II) FINANCES / PERSONNEL

1) Liste des fournisseurs 2022

Vu le Code des Marchés Publics et notamment pour les achats publics, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la nouvelle liste des fournisseurs, pour l'année 2022 (annexe 2).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette nouvelle liste.

2) Point sur la situation du personnel

Monsieur le Maire présente la situation des différents services du personnel, à savoir :

Mme BERTHEAU Catherine, actuellement en P.P.R. a été reconnue inapte à toutes fonctions par le comité médical du Centre de Gestion. La procédure de retraite pour invalidité est en cours, toutefois le Centre de Gestion doit se positionner sur sa situation statutaire par rapport à la P.P.R.

Mme GARNAUD Marie Agnès, cantinière, est en arrêt maladie longue durée depuis le 11 mai 2017. Sa demande de prolongation de congé maladie longue durée est acceptée par Centre de Gestion jusqu'au 10 février 2022.

Mme CHARLES Josiane, cantinière, est en arrêt de travail depuis le 26 juillet 2021 jusqu'au 6 décembre 2021.

Mme MAZEAU Christine, Adjoint Administratif, est en arrêt de travail depuis le 4 octobre et a demandé sa mutation à la Mairie d'Abzac à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mme LEROY Violaine, Adjoint Administratif a posé sa démission à compter du 9 novembre 2021. Mme LEGRAND Laure est en C.D.I. depuis le 16 octobre à l'agence postale communale.

III) INFORMATIONS GENERALES

1) Travaux et projets 2021 : point

Monsieur le Maire rappelle les différents travaux et projets 2021 réalisés, à savoir :

- Aménagement de la plaine de sport (installation de la tyrolienne, d'une table de tennis de table, de bancs et d'une poubelle),
- Acquisition de matériel pour le service technique (tarière, broyeur, tronçonneuse, sécateur électrique, débroussailleuse),
- Acquisition de mobilier et matériel mairie,
- Installation de radars pédagogiques sur la départementale,
- Acquisition de matériel pour le restaurant scolaire (tables, cellule de refroidissement),
- Acquisition de matériel pour la maternelle (lave-linge et sèche-linge),
- Changement de la chaudière du logement social,
- Acquisitions diverses (tapis de gym pour l'école, panneaux de signalisation, extincteurs).

Monsieur le Maire signale l'installation prochaine de l'éclairage autonome prévu aux abords de la plaine de sport, la livraison ayant été retardée par le manque de matériaux dû à la crise sanitaire.

2) Appel à projets 2022

Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir aux éventuels projets pouvant être réalisés en 2022, et ce, afin d'appréhender au mieux le budget 2022.

Dans un premier temps une étude sur la réfection de la salle des fêtes pourrait être réalisée, et ce, suite aux désordres constatés dans le courant de l'été.

3) Réseaux

Monsieur le Maire fait part des différents travaux de réseaux prévus et en cours, à savoir :

Fibre

Les premiers travaux sont réalisés Route du Mas afin de se raccorder au réseau qui traverse TARNES sur la RD

• Gaz

Des travaux d'extension sont prévus Rue Léon Blum

• Travaux d'urgence voirie suite aux intempéries de juin 2021

Les services de la Communauté de Communes sont toujours en attente de l'avis des services préfectoraux pour engager les travaux

- Travaux divers:
- * Les travaux de voirie prévus par la Communauté de Communes ont été entièrement exécutés. Toutefois, les travaux de curage de fossés prévus n'ont toujours pas été réalisés.
- * Les travaux de busage ont été reportés du fait de la pénurie des matériaux.
- * Demande par le club intercommunal de tennis, d'installation d'un monnayeur sur le terrain. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.
- * Un relevé de mesure de la vitesse va être réalisé sur la Départementale, et ce, grâce aux deux radars pédagogiques.

4) Situation projet maison médicale

Monsieur le Maire indique que nous sommes toujours en attente du retour de l'A.R.S. pour le projet de création d'une maison médicale. Une étude auprès des professionnels de santé du Canton doit être réalisée pour vérifier la viabilité de ce pôle de santé.

5) Réflexion sur la création d'une M.A.M

Monsieur le Maire fait part des différentes sollicitations d'Assistantes Maternelles pour la création d'une Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M), et plus particulièrement pour la mise à disposition d'un local. Aucun bâtiment n'étant disponible actuellement, il propose de mener une réflexion sur un bâtiment insolite ou un algéco, sans oublier qu'une M.MA. est soumise à la réglementation d'Etablissement Recevant du Public.

6) Formation urbanisme pour les conseillers

Monsieur le Maire suggère aux élus n'ayant pas pu suivre la formation d'urbanisme organisée sur 2 journées de s'inscrire, dans le cadre du D.I.F., à une formation à destination des élus proposée par un organisme spécialisé.

IV) QUESTIONS DIVERSES

1) Prochain Conseil Municipal:

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au 30 novembre 2021 à 18h30.

La séance est levée à 21 heures